

Lettre SNUipp-FSU au ministre

## Formation psychologues scolaires

Monsieur le Ministre

Alors que la circulaire sur la formation au diplôme d'état de psychologue scolaire (DEPS) vient tout juste d'être adressée aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale, nous venons d'apprendre que le nombre de centres de formation a été divisé par deux, avec les fermetures de Aix-Marseille 1, Lille 3 et, pour la deuxième année consécutive, Grenoble 2.

Cette décision va, selon nous, à l'encontre de l'intérêt des élèves et des personnels. En effet, l'éloignement des centres de formation décourage un grand nombre de candidats potentiels. De même, des Inspections Académiques remettent en cause leurs prévisions de départs en formation, ne pouvant assurer le surcoût qui en résulte (frais de déplacements et d'hébergements des stagiaires). Comment s'étonner dans ce cas de constater une baisse du nombre de stagiaires ?

Lors d'une récente audience, vos services nous ont assurés de votre volonté de «sanctuariser» les postes de psychologues scolaires. Nous sommes aujourd'hui bien loin du compte : des fermetures nettes ayant déjà été décidées dans le cadre des opérations de carte scolaire. De nombreux postes risquent de rester vacants faute de personnels qualifiés.

Les psychologues scolaires assurent pourtant une fonction essentielle au sein de l'école : aide aux élèves, soutien aux parents et aux équipes enseignantes. Les examens cliniques et psychométriques auxquels ils procèdent sont nécessaires à l'analyse des difficultés de l'enfant et au choix des formes d'aides adaptées et aux orientations éventuelles.

Nous vous demandons de reconsidérer votre position et d'ouvrir des discussions qui permettent d'améliorer le recrutement, la formation et le statut des psychologues dans les écoles.